

n.d.	Résultat non disponible
c	Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique
–	Résultat rigoureusement nul ou sans objet

Les concepts

En agriculture biologique, l'obtention du certificat qui permet de commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique » nécessite, sur un plan général, une période de conversion des terres de deux ou trois ans et une période de conversion des animaux variable selon les espèces. Pour les productions végétales, la période de conversion est de deux ans avant l'ensemencement pour les cultures labourables et de trois ans avant la récolte pour les cultures pérennes. Au cours de la période de conversion, les cahiers des charges de l'agriculture biologique doivent être appliqués mais les produits agricoles ne peuvent pas être commercialisés avec la mention « agriculture biologique ». Dans ce document, on distingue :

- les surfaces dont la période de conversion en agriculture biologique est terminée, dites « certifiées bio »,
- les surfaces en conversion : de première année (C1), de deuxième année (C2) et de troisième année (C3),
- l'ensemble des surfaces en conversion et des surfaces certifiées bio est qualifiée de surfaces « en mode de production biologique », ou parfois désignées par le terme de « surfaces bio »,
- les productions animales qui concernent des cheptels ou des produits animaux en agriculture biologique au sens strict ; dites « têtes certifiées bio »,
- les productions ovines ou bovines qui concernent des animaux en cours de conversion (simultanée ou non) ; dites « têtes en conversion ».

Les séries de données démarrent en 1995 ou, dans le cas des productions animales, l'année d'homologation de chaque cahier des charges. Les nombres d'exploitations par type de culture ou par type d'élevage sont exhaustifs. Les

exploitations ont été comptabilisées dès qu'elles étaient concernées, quelle que soit l'importance de la culture ou de l'élevage dans le système de production.

Chaque année, des approfondissements sont effectués pour affiner les calculs. Dans certains cas, cela peut amener à ajuster les séries et à préciser les chiffres des années antérieures sur une base cohérente pour l'ensemble de la période.

• Productions végétales

La rubrique « céréales » comprend le sarrasin et certains mélanges mixtes qui intègrent à la fois des céréales et des oléoprotéagineux.

Les rubriques « oléagineux » et « protéagineux » ne comprennent pas ceux récoltés en fourrages ou pâturés qui sont regroupés dans la rubrique « cultures fourragères ».

La rubrique « vigne » comprend à la fois les raisins de cuve et de table.

La rubrique « surfaces fourragères » comprend les cultures fourragères, les prairies et les parcours herbeux.

La rubrique « autres » comprend les jachères et les engrais verts.

• Productions animales

En ce qui concerne l'élevage porcin, l'observatoire recensait jusqu'en 2001 le nombre de porcs charcutiers biologiques élevés, en s'appuyant parfois sur les prévisions d'élevage en début d'année. Pour donner une vision plus structurelle du potentiel de production des élevages porcins, depuis 2002, c'est le nombre de truies reproductrices qui est pris en compte.

Pour les volailles, le nombre d'animaux est comptabilisé suivant les mises en place de l'année.

Les sources

La production bio dans le monde et dans l'Union européenne

Les informations sur la production biologique dans l'Union européenne et au niveau international proviennent de sources multiples¹. Les données 2011 disponibles dans l'Union européenne ont été indiquées.

Les filières conventionnelles françaises : Agreste

Agreste est le site de la statistique agricole du SSP (Service de la Statistique et de la Prospective, ex-SCEES). Lorsqu'elles étaient disponibles, les données Agreste provisoires 2011 ont été utilisées, les données définitives 2010 sinon. Dans le cas particulier des surfaces, la Surface Agricole Utilisée retenue est celle des exploitations et non pas celle des départements. Plus d'informations sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

La production biologique française

• Agence BIO

L'observatoire de la production biologique française est établi à partir des relevés effectués dans les exploitations agricoles par les organismes certificateurs (OC) lors des audits et des contrôles réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Au fil des années, la méthode de collecte des données est affinée en liaison avec les OC (détails des années de conversion, cheptels en conversion,...).

Des informations complémentaires sur la structure des exploitations agricoles, les préparateurs et les importateurs, sont fournies grâce aux formulaires de notification. La notification est une obligation réglementaire pour les opérateurs bio et une partie, utilisée à des fins statistiques, est remplie, sur une base volontaire, par les opérateurs engagés.

• Recensement Agricole 2010

Issue d'un travail collaboratif entre le SSP et l'Agence Bio, l'interprétation des résultats du Recensement Agricole 2010 pour les exploitations bio permet d'apporter des éclairages complémentaires notamment sur le contenu en emploi.

Des différences de concepts expliquent les différences entre les chiffres du recensement et les chiffres publiés par l'Agence Bio pour 2010 :

- la période d'étude : les données du recensement concernent la campagne 2009-2010 tandis que celles de l'Agence Bio se rapportent à l'année civile 2010 (données au 31 décembre 2010) ;
- le champ des exploitations (dans une moindre mesure) : le recensement se limite aux exploitations dépassant un seuil minimum de production tandis que les chiffres de l'Agence Bio englobent l'ensemble des producteurs engagés en bio et comprennent l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique.

Plus d'informations sur www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/

Les filières végétales et animales

FranceAgriMer, les interprofessions et des syndicats spécialisés, collectent des informations sur les filières biologiques : c'est notamment le cas de FranceAgriMer pour les grandes cultures, du SSP pour la filière laitière, de la commission bio d'INTERBEV pour la filière viande. Ces résultats d'enquêtes et d'analyses sectorielles sont publiés dans cet ouvrage.

• FranceAgriMer

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, a été créé le 1^{er} avril 2009. Cet établissement résulte de la fusion de 5 offices agricoles² et du SNM (Service des Nouvelles des Marchés). Il a en charge la gestion des filières des grandes cultures, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des vins, des fruits et légumes, de l'horticulture, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Les missions statistiques de FranceAgriMer pour les grandes cultures découlent de diverses dispositions statistiques, législatives et réglementaires. Plusieurs démarches à des fins statistiques dans le cadre des actions menées en faveur de l'agriculture biologique ont été progressivement mises en œuvre, soit :

- le suivi mensuel de la collecte et des stocks des principales espèces de céréales,
- le suivi mensuel de l'activité de meunerie, des utilisations de blé, de farine de blé tendre et des autres céréales. Les moulins comptabilisés sont ceux qui ont au moins une activité de vendeurs de farine bio,
- le suivi mensuel de l'utilisation des grains de céréales par les fabricants d'aliments du bétail.

FranceAgriMer recense depuis 2006, en qualité de "collecteur", les opérateurs ayant déclaré au moins une collecte de céréales pendant l'année concernée (la même méthode est appliquée pour les oléagineux et les protéagineux).

⁽¹⁾Adex, Administration des Services Techniques de l'Agriculture du Luxembourg, Agence BIO/ANDI, AMI/GfK, Agrana, Agricultural Research Institute – Cyprus, Agriculture et Agroalimentaire Canada, AIAB, Ambassades de France aux Etats-Unis et en Roumanie, Ambassade du Canada aux Philippines, AMI, AMI/AgroMilagro Research/FIBL/FleXinfo, AMS, Andina, APEDA, Arla Foods, Association of Latvian Organic Agriculture, Barry Callebaut, Bio Austria, Bio Bank, Bio Monitor, Bio Romania, Bio Suisse, Biofach, Bioforum Flandres, Bioforum Wallonie, BioKennis, Biokontroll Hungaria Nonprofit Kft, Bioland, Biologica, Biological Farmers of Australia, Bioselena, BÖLW, Bord lascaigh Mhara, Brisbane Times, Canada Organic Trade Association, CBI/Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, China Organic Food Certification Centre, CIRAD, Cocoa Butter Improvers, Commission européenne, Daniele Giovannucci, Danish Agricultural Advisory Service, Danish Agriculture & Food Council, Danish Dairy Board, Danish Plantedirektoratet, Dansk Akvakultur, Denmark Statistics, Department for Rural Affairs and Aquaculture – Malta, Department of Aquaculture and Fisheries of Greece, Ecotextile, Ecoticias, Ecozept, Ekoagros, Ekoconnect, EkoMatCentrum, Ekoweb, Euromonitor International, Eurostat, Evira, Farmers Weekly, FIBL/IFOAM, Fish Farmer Magazine, FranceAgriMer, Fresh Plaza, GfK, Good Herdsman Ltd, Gouvernement du Canada, Greenplanet, Grüner Bericht, Institute for Sustainable Development – Slovenia, International Cocoa Organization, International Fund for Agricultural Development, International Trade Centre, IOFGA, IPIMAR, IRI/CNIEL, ITAVI, Klaus Braun, LEI, Living in Peru, Loima, Max Havelaar, Menope, Ministères de l'Agriculture d'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Slovaquie, Missions économiques de Bucarest, de Dublin et de La Haye, Mintel's Global New Products Database, Naturland, NACA, Nielsen, OMSCo, Organic Denmark, Organic Federation of Australia, Organic Federation of Ukraine, Organic Market Info, Organic Monitor, Organic News Room, Organic Trade Association, Organic Unit, Prom Peru, ROLLAMA, Scottish Organic Producers Association, SEAE, Service Public de Wallonie/DGRNE, SINAB, Soil Association, SSP, STATEC, Statistics Denmark, Statistics Lithuania, Statistics Sweden, Svensk Mjölök, Swedish Board of Agriculture, Swedish Dairy Association, Swiss Import Promotion Programme, Task Force Markontwikkeling Biologische Landbouw, Teatro Naturale International, Textile Exchange, The FishSite News Desk, The Mie Project, The Scotman, Tike, TNS Emor/Ministère de l'Agriculture d'Estonie, Top Agrar, UbiFrance, Université de Corvinus, Université d'Helsinki, USDA, UKZUZ, UKSUP, UZEI, Valio, Wiener Zucker, Wirtschaftskammer Österreich et ZMP.

⁽²⁾Office de l'élevage (Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions) - ONIGC (Office national interprofessionnel des grandes cultures) - VINIFLHOR (Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture) - ONIPPAM (Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) - OFIMER (Office national interprofessionnel des produits de la mer).

- **SSP**

Chaque année, le SSP réalise l'Enquête Annuelle Laitière (EAL). Les questions sur les produits laitiers biologiques (collecte et fabrications) sont intégrées depuis l'année 2000. Par ailleurs, l'Enquête Mensuelle Laitière SSP - FranceAgriMer fournit des résultats de collecte et de production sur un champ d'unités et selon un détail de nomenclature plus réduits.

Plus d'informations sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

La consommation et la commercialisation

- **INTERFEL**

INTERFEL réalise chaque trimestre le suivi de la consommation de fruits et légumes frais pour les ménages français à domicile (basé sur les résultats Kantar Worldpanel : panel de 14 fruits et légumes frais bio - kiwi, poire, pomme, pêche, nectarine, carotte, chou-fleur, concombre, courgette, melon, oignon, poireau, salade, tomate).

Plus d'informations sur www.interfelbio.com

- **CNIEL**

Le CNIEL publie chaque trimestre l'évolution des ventes de lait et de certains produits laitiers biologiques en GMS (hors hard discount) à partir de données recueillies dans le cadre du panel distributeurs IRI.

Plus d'informations sur www.cniel.com

- **Agence BIO**

- **Le baromètre CSA/Agence BIO**

Pour ce qui concerne la consommation, l'Agence Bio a mis en place en 2003 un baromètre annuel de la perception et de la consommation des produits biologiques en France (« baromètre CSA/Agence BIO ») dans le but d'observer, année après année, l'évolution des attitudes des consommateurs vis-à-vis des produits biologiques, ainsi que les lieux d'achat. Ce baromètre est réalisé en fin d'année auprès d'un échantillon d'environ 1 000 personnes représentatif de la population française en termes de sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle du chef de famille, région et taille d'agglomération.

- **INTERBEV**

L'observatoire des viandes de la Commission Bio d'INTERBEV existe depuis 2005 ; les informations sont récoltées à partir d'une enquête annuelle basée sur les déclarations des abattages biologiques des opérateurs notifiés en bio. Les données sont exprimées en nombres de têtes et TEC (Tonnes Equivalent Carcasse) pour les espèces bovines, ovines, et porcines ; ces données sont complétées par la déclaration des affectations et destinations finales des volumes abattus.

Plus d'informations sur www.interbev.fr et www.produitslaitiersetviandebio.com

- **L'enquête Agence BIO sur le marché alimentaire bio en France**

L'enquête d'évaluation du marché alimentaire bio en France, réalisée avec le concours d'AND-International, est actualisée chaque année, auprès d'environ 600 acteurs de transformation et de distribution bio : détaillants indépendants, préparateurs, centrales d'achats de Grandes Surfaces Alimentaires, centrales et grossistes bio et autres grands comptes (579 répondants représentant 75% du marché au stade détail en 2011).

- **L'enquête vente directe**

L'enquête « vente directe » réalisée par l'Agence Bio en mai 2012 s'appuie sur un échantillon représentatif de 633 répondants ; il était notamment demandé d'estimer le chiffre d'affaires réalisé en 2011 dans les 2 circuits principaux pour chaque catégorie de produit.

- **L'observatoire national des produits biologiques en restauration collective**

Cet observatoire a été créé en février 2008. Une étude annuelle a été lancée en 2009 pour mesurer le niveau d'introduction des produits biologiques dans le secteur de la restauration collective à caractère social, les différentes voies retenues ainsi que les clés et perspectives de développement. Les principaux indicateurs de cette étude sont actualisés avec CSA chaque année.

Plus d'informations sur www.agencebio.org